

M.R.C. DE MARIA-CHAPDELAINÉ

MUNICIPALITÉ D'ALBANÉL

2016-04-18

PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2016

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal d'Albanél tenue à la salle du conseil, située au 160, rue Principale à Albanél, le lundi 18 avril 2016 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Liane Proulx, conseillère
Édith Pouliot, conseillère
Isabelle Thibeault, conseillère
Nicole Pelchat, conseillère
MM. Stéphane Bonneau, conseiller
Dave Plourde, conseiller

L'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été signifié conformément aux dispositions de l'article 156 du *Code municipal* à tous les membres du conseil le 15 avril 2016, soit plus de deux jours avant sa tenue.

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Monsieur Réjean Hudon fait fonction de secrétaire-trésorier.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et le secrétaire-trésorier poursuit avec la lecture de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du rapport financier 2015
4. Modification de la résolution numéro 15-293 – Emprunt au fonds de roulement
5. Acceptation de l'offre d'achat de madame Audrey Fortin et de monsieur Keven Martel, concernant un terrain situé sur la rue Vincent
6. Période de questions
7. Levée de la séance

16-089

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

16-090

3. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015

CONSIDÉRANT QUE le rapport financier fut présenté aux membres du conseil lors d'une rencontre précédant la séance extraordinaire;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable n'est présent à la séance extraordinaire;

À CES CAUSES,

IL EST PROPOSÉ PAR ISABELLE THIBEAULT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le rapport financier pour l'année se terminant le 31 décembre 2015, tel que présenté par la firme-comptable Mallette.

Le rapport faisait état d'un déficit de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 21 160 \$.

16-091

4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 15-293 – EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT

CONSIDÉRANT que la résolution numéro 15-293, adoptée lors de la séance extraordinaire du conseil municipal le lundi 14 décembre 2015, permettait un emprunt au fonds de roulement pour financer certaines dépenses;

CONSIDÉRANT que des modifications sont nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR NICOLE PELCHAT, CONSEILLÈRE
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel modifie la résolution numéro 15-293 de manière à annuler les emprunts suivants au fonds de roulement :

Station d'eau potable.....	10 500 \$
Formation eaux usées.....	9 000 \$

16-092

5. ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE MADAME AUDREY FORTIN ET DE MONSIEUR KEVEN MARTEL, CONCERNANT UN TERRAIN SITUÉ SUR LA RUE VINCENT

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le conseil de la municipalité d'Albanel accepte, par résolution, l'offre d'achat de madame Audrey Fortin et de monsieur Keven Martel pour l'achat d'un terrain situé au futur 19 de la rue Vincent, connu et désigné comme étant le lot 5 157 296 du cadastre du Québec et mesurant 40,00 mètres de profondeur sur sa ligne ouest, 40,00 mètres de profondeur sur sa ligne est, par 22,00 mètres de largeur, sur ses lignes respectives nord et sud, ayant une superficie de 880,00 mètres carrés.

Le prix courant est de 3,552 \$ le mètre carré (0,33 \$ le pied carré) sans bâtisse dessus érigée, soit une somme de 3 125,76 \$ plus un montant de 2 000 \$ en compensation pour les infrastructures, pour un total de 5 125,76 \$ à laquelle il faut ajouter les taxes, soit un montant de 256,29 \$ correspondant à la TPS de 5 % ainsi qu'un montant de 511,29 \$ correspondant à la TVQ de 9,975 % pour un total de 5 893,34 \$.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun contribuable n'étant présent à la séance extraordinaire, il n'y a pas eu de question.

16-093

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LIANE PROULX, CONSEILLÈRE

Que la séance soit levée à 19 h 40.

Fait et passé à Albanel en ce dix-huitième jour d'avril 2016.

FRANCINE CHIASSON, mairesse

RÉJEAN HUDON, directeur général